

A VOUS QUI SOUHAITEZ FAIRE BENIR VOTRE MARIAGE AU TEMPLE DE CÉLIGNY, BIENVENUE

Nous vous demandons de lire attentivement ce texte qui vous fournira les indications nécessaires à la réservation de l'église, à l'organisation de la cérémonie et à son déroulement dans les meilleures conditions. Merci.



DESCRIPTIF DE L'ÉGLISE

109 places soit : 20 bancs à 4 places, 3 bancs à 3 places, 2 bancs à 2 places. Possibilité de rajouter une vingtaine de chaises pliantes.

RESERVATION DE L'ÉGLISE

La réservation de l'église doit être faite par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard 6 semaines avant la bénédiction nuptiale, au moyen du formulaire ci-joint, à retourner au secrétariat de la paroisse de Terre Sainte, route de l'Église 18, 1291 Commugny.

ORGANISTE

Veillez prendre contact avec Madame Florence Kraft, av. de Sécheron 7, 1201 Genève. Tél et fax 022 732 08 43 ou 076 316 13 42.

L'organiste de la paroisse doit être contactée dès que possible et dans tous les cas, que ce soit elle qui assure la partie musicale ou que ce soit une personne invitée.

Le cachet de la titulaire est d'un minimum de **Frs 150.00**. Il est plus élevé si sa prestation comprend l'accompagnement d'un ou d'une instrumentiste ou soliste.

OFFRANDE

L'offrande **n'est pas facultative**. La famille doit avertir le pasteur qu'une collecte doit être faite pendant ou à l'issue de la bénédiction de mariage. Ceci implique que le pasteur doit **l'annoncer et la recommander en chaire**.

Elle est destinée à la paroisse qui vous accueille.

DECORATION FLORALE

Nous souhaitons que la décoration ne soit pas excessive et puisse garder un caractère de simplicité. La commande, la pose et le retrait de la décoration florale sont à la charge des intéressés. Si il y a plusieurs mariages le même jour, nous vous proposons de prendre contact avec les autres familles dont nous vous communiquerons volontiers les coordonnées de manière à prévoir une seule décoration.

Merci d'enlever toutes les fleurs et décorations **immédiatement** après la cérémonie.

PHOTOGRAPHIES

Il est recommandé de faire les photos à l'entrée ainsi qu'à la sortie des mariés et d'éviter d'en faire pendant la bénédiction. Dans tous les cas prière d'en parler au pasteur officiant.

STATIONNEMENT DES VEHICULES

Il est possible sur la place de l'église pour 12 véhicules à condition de téléphoner à la Mairie 10 jours avant afin que ces places soient réservées. Pour d'autres places de stationnement voir avec la Mairie, tél. 022 776 21 26.

FRAIS D'UTILISATION DE L'EGLISE

Ils s'élèvent à **Frs 500.-**, montant à régler sur le compte 12-25341-5.

INSCRIPTION DANS LE REGISTRE DE PAROISSE

Tout mariage célébré dans une des églises de la paroisse et automatiquement inscrit dans le registre des mariages. Veuillez donc signaler à votre pasteur qu'il doit remettre à la sacristine Mme C.Kaltenrieder les papiers nécessaires à cette inscription.

POUR INFORMATION

Nous vous rendons attentifs que, pendant la cérémonie de mariage, un baptême n'est pas autorisé selon les règles de l'Église Évangélique Réformée du Canton de Vaud

UN DERNIER POINT

Lorsque vous aurez lu attentivement ce texte nous vous serions reconnaissants de garder l'exemplaire de ce document mais de nous retourner la feuille annexée dûment complétée et signée pour confirmation. Si pour une raison ou une autre cela ne devait pas vous convenir, nous vous demanderons néanmoins de téléphoner au secrétariat pour annulation de la réservation.